

# Publication des comptes 08

## Comptes consolidés au 30 juin 2008

### Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Attijariwafa bank à compter du 1er semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les comptes consolidés IFRS du groupe Attijariwafa bank à fin juin 2008 ont été établis conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires au 30 juin 2008 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers à fin décembre 2007.

#### Principe de consolidation :

**Norme :**

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
  - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
  - La situation nette consolidée de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
  - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires consolidés de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément au SIC 12 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

#### Les immobilisations :

**Norme :**

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût amorti ou le modèle de la réévaluation.

##### Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

##### Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

**La juste valeur** étant le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

**L'approche par composants** correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

**La durée d'utilité** représente la durée d'amortissement des immobilisations en IFRS.

**La base amortissable d'un actif** correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

**La valeur résiduelle** est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût amorti. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Le Groupe a aussi opté pour ne pas incorporer les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition dans le coût des actifs y afférents.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé d'isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 kMAD.

La méthode de reconstitution historique des composants à partir des factures d'origine a été rejetée. Il a été jugé plus réaliste de décomposer le coût historique d'origine selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

##### Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

#### Immeubles de placement :

**Normes :**

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendant des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

**Le modèle de la juste valeur :** si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

##### Le modèle du coût amorti.

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

#### Immobilisations incorporelles :

**Norme :**

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- **Le modèle du coût ;**
- **Le modèle de la réévaluation.** Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une incorporelle à durée d'utilité indéterminée, elle n'est amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

##### Droit au bail :

Les droits au bail doivent être valorisés de façon fiable par le biais d'un expert externe. Dans le cas où cette valorisation s'avère difficilement réalisable, ces baux doivent être annulés des réserves consolidées.

##### Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

##### Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Il est admis que les durées d'amortissements appliquées au niveau de chacune des entités du Groupe présentent des différences par rapport aux durées d'amortissement adoptées à l'échelle du Groupe dans la limite d'une fourchette de 2 ans.

##### Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'information groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

**Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes :** sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes PCEC et les comptes IAS/IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 kMAD.

#### Goodwill :

**Norme :**

##### Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

**Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :**

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

##### Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « FTA » et de IFRS 3, le Groupe a décidé d'arrêter l'amortissement des Goodwill et de ne retraiter que les Goodwill relatifs à des acquisitions intervenus au maximum 3 mois antérieurement à la date de transition [01.01.06].

Les Goodwill correspondants aux différentes acquisitions du Groupe ont fait l'objet d'affectation aux UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) pour les besoins des tests de dépréciation.

Des tests de dépréciation annuels sont effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est supérieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée.

#### Stocks :

**Norme :**

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

#### Contrats de location :

**Norme :**

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.
- Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien (= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux).

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérées comme des contrats de location simple. Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

A la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

### Actifs et passifs financiers :

Norme :

#### Prêts & créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcôte.

#### Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts & créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

#### Provision pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectif d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

#### Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

#### Emprunt et dépôt

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues.

Les dépôts et emprunts classés en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts retenus exclus.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

#### Prêts & créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

#### Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

#### Provisions individuelles :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Éléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

#### Provisions collectives :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

#### Emprunt

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

#### Dépôts

##### Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le Groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

##### Les dépôts rémunérés :

• Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

• Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

##### Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, Pas de retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

### Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;

- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;

- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;

- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

### Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un résultat lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

### Titres du portefeuille "Available For Sale" : "Disponible à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

### Titres du portefeuille "Held To Maturity": "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

### Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

#### Classification des portefeuilles

#### Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
<ul style="list-style-type: none"><li>• Portefeuilles de Trading de la salle des marchés [comptabilisés actuellement en titres de placement]</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bons du Trésor négociables classés en portefeuille de placement</li><li>• Obligations et autres titres de créances négociables</li><li>• Titres de participation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Néant</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dette CAM</li><li>• Dette CIH</li><li>• Bons socio-économiques</li><li>• Bons du Trésor non négociables inscrits en comptes chez Bank Al-Maghrib</li></ul>

### Assurance :

Norme :

#### Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

• La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :

- Les contrats d'assurance purs ;
- Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ;
- Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

• L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;

• L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;

• Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :

- il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
- cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.

• L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.

• L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

#### Placement de l'assurance :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs financiers en fonction de l'origine de l'opération et de l'intention de détention :

- Prêts et créances : Ces instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti au moyen du taux d'intérêt effectif (TIE) ;
- Instruments financiers en juste valeur par résultat ;

- Investissements détenus jusqu'à l'échéance : Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ;
- Actifs disponibles à la vente : ce portefeuille est évalué à sa juste valeur.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

##### Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Compte tenu du fait que l'assureur n'est pas tenu de changer ses méthodes comptables relatives aux contrats d'assurance pour éliminer une prudence excessive, la Compagnie n'est pas tenue d'éliminer le surplus de provisionnement tant au niveau des réserves techniques qu'au niveau des provisions pour dépréciation des créances.

##### Placement de l'assurance :

##### Wafa Assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les OPCVM non consolidés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions et parts sociales (CDM, Attijariwafa bank, IAM...);</li> <li>Les participations dans les SCI (Panorama).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les bons de sociétés de financement et les prêts immobilisés</li> <li>Les bons de trésor et les obligations non cotés</li> </ul>

## Dérivés :

### Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

## Dérivés incorporés :

### Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé. Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique trading. Il a été notamment le cas pour l'option de conversion incorporée aux obligations convertibles en actions émises par Attijari bank de Tunisie.

## La juste valeur :

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

#### ➔ CAS 1 : instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

#### ➔ CAS 2 : instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

#### Cas des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée sur la base de la quote-part de la situation nette revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

## Provisions du passif :

### Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des cash flows à décaisser devient obligatoire dès que l'horizon de la sortie probable des ressources dépasse une année.

Les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

#### Options retenues par Attijariwafa bank

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques généraux et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

## Avantages au Personnel

### Norme :

#### Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

### Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations. On distingue :

- les avantages à court terme ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- régimes à cotisations définies ;
- régimes à prestations définies.
- avantages à long terme ;
- indemnités de fin de contrat de travail ;
- avantages sur les capitaux propres.

#### Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

- Écarts actuariels : Des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;
- Méthode du corridor : L'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent le plus grande des deux valeurs ci-dessous ;
  - 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
  - Et, 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.
- Coût des services passés : Le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;
- Réductions et liquidations : Une réduction intervient lorsqu'une entité :
  - Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ; ou
  - Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits ;
  - Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

#### Avantages à long terme

##### Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cash flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs.

Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

##### Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- hypothèses démographiques ;
- le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

#### Options retenues par Attijariwafa bank

Le Groupe Attijariwafa bank a décidé que les prestations de retraites relèvent du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concerné notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughi).

## Paiements à base d'action

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'option de souscription (stock option) ou par une offre de souscription d'action au salarié (OPV).

Attijariwafa bank accorde à ses salariés une offre de souscription d'action (OPV) et s'est engagée sur un plan à long terme qui permettra de porter l'actionnariat salarié à 3% du capital de la banque, le but étant de développer une épargne salariale durable et de constituer un surplus de prévoyance sociale.

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'insécessibilité.

## Impôt exigible et impôt différé :

### Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

##### Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

##### Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génère un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

##### Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

##### Possibilité de corrigé le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

##### Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

## Bilan consolidé IFRS au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

ACTIF IFRS	NOTES	30/06/2008	31/12/2007
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		16 983 220	16 792 773
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2,1	17 430 036	17 464 753
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2,2	24 012 784	20 827 045
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	2,3	21 825 374	21 716 978
Prêts et créances sur la clientèle	2,4	141 328 844	119 047 103
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-	-
Actifs d'impôt exigible		122 513	240 450
Actifs d'impôt différé		590 344	684 047
Comptes de régularisation et autres actifs		9 455 330	6 156 876
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		92 103	87 971
Immeubles de placement		722 857	755 572
Immobilisations corporelles	2,5	3 888 517	3 283 108
Immobilisations incorporelles	2,5	802 395	763 429
Écarts d'acquisition	2,6	4 451 118	4 090 987
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>		<b>241 705 435</b>	<b>211 911 091</b>

PASSIF IFRS	NOTES	30/06/2008	31/12/2007
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		37 240	18 138
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,7	1 223 203	2 471 285
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	2,8	15 513 830	12 496 059
Dettes envers la clientèle	2,9	172 550 810	151 662 070
Titres de créance émis		3 681 243	2 527 344
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt courant		392 503	645 772
Passifs d'impôt différé		1 484 265	1 232 276
Comptes de régularisation et autres passifs		8 838 386	6 317 045
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		12 600 130	11 788 733
Provisions pour risques et charges	2,10	1 044 678	997 238
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		237 995	262 050
Dettes subordonnées		4 326 549	3 337 234
Capital et réserves liées		7 366 523	7 366 523
Réserves consolidées		9 328 441	6 769 032
- Part du groupe		7 609 161	5 856 005
- Part des minoritaires		1 719 280	913 028
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe		1 351 999	1 270 573
Résultat net de l'exercice		1 727 641	2 749 718
- Part du groupe		1 523 174	2 454 409
- Part des minoritaires		204 467	295 308
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>		<b>241 705 435</b>	<b>211 911 091</b>
<b>Capitaux propres</b>			
. Part du groupe		17 850 859	16 947 510
. Part des intérêts minoritaires		1 923 746	1 208 336
<b>TOTAL</b>		<b>19 774 605</b>	<b>18 155 847</b>

## Compte de résultat consolidé IFRS au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	NOTES	30/06/2008	30/06/2007
Intérêts et produits assimilés	3,1	4 977 585	3 903 554
Intérêts et charges assimilés	3,1	1 705 943	1 438 600
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>		<b>3 271 642</b>	<b>2 464 954</b>
Commissions perçues	3,2	1 129 625	858 523
Commissions servies	3,2	58 765	78 767
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>		<b>1 070 860</b>	<b>779 756</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		621 469	589 221
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		169 867	168 809
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ</b>		<b>791 337</b>	<b>758 031</b>
Produits des autres activités		1 628 175	1 603 055
Charges des autres activités		1 423 593	1 326 357
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>5 338 420</b>	<b>4 279 440</b>
Charges générales d'exploitation		2 120 906	1 661 150
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		259 362	211 726
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 958 153</b>	<b>2 406 564</b>
Coût du risque	3,3	-216 478	-118 350
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 741 674</b>	<b>2 288 214</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		4 291	2 282
Gains ou pertes nets sur autres actifs		2 919	6 967
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>2 748 885</b>	<b>2 297 463</b>
Impôts sur les bénéfices		1 021 243	822 496
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>1 727 641</b>	<b>1 474 968</b>
Résultat hors groupe		204 467	87 608
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>1 523 174</b>	<b>1 387 360</b>
Résultat par action ( en dirham)		78,92	71,89
Résultat dilué par action ( en dirham)		78,92	71,89

## Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	Total (8)
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2006</b>	1 929 960	5 436 564	-1 497 235	8 177 875	1 045 393	15 092 557	840 597	15 933 154
Impact des changements de méthodes comptables						-	-	-
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2006 corrigés</b>	1 929 960	5 436 564	-1 497 235	8 177 875	1 045 393	15 092 557	840 597	15 933 154
Opérations sur capital				118 343		118 343	31 030	149 372
Paiements fondés sur des actions				-106 029		-106 029		-106 029
Opérations sur actions propres			-230 121	393 661		163 540		163 540
Dividendes				-814 130		-814 130	-66 389	-880 519
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>2 454 409</b>		<b>2 454 409</b>	<b>295 308</b>	<b>2 749 718</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)						-		-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)				-211 520	225 180	13 660	66 329	79 989
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)				27 382		27 382	-2 108	25 274
<b>Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)+(C)</b>				<b>-184 138</b>	<b>225 180</b>	<b>41 042</b>	<b>64 221</b>	<b>105 263</b>
<b>Variations de périmètre</b>				<b>-2 221</b>		<b>-2 221</b>	<b>43 568</b>	<b>41 347</b>
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007</b>	1 929 960	5 436 564	-1 727 356	10 037 770	1 270 573	16 947 510	1 208 336	18 155 847
Changements de méthodes comptables						-		-
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007 corrigés</b>	1 929 960	5 436 564	-1 727 356	10 037 770	1 270 573	16 947 510	1 208 336	18 155 847
Opérations sur capital				165 828		165 828	43 480	209 308
Paiements fondés sur des actions						-		-
Opérations sur actions propres			1 235			1 235		1 235
Dividendes				-934 400		-934 400	-100 197	-1 034 597
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>1 523 174</b>		<b>1 523 174</b>	<b>204 467</b>	<b>1 727 641</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)						-		-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				46 359	71 789	118 148	-18 843	99 305
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				8 304		8 304	-4 062	4 242
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)+(F)</b>				<b>54 663</b>	<b>71 789</b>	<b>126 452</b>	<b>-22 905</b>	<b>103 547</b>
Variations de périmètre				11 422	9 638	21 059	590 565	611 625
<b>Capitaux propres clôture au 30 juin 2008</b>	1 929 960	5 436 564	-1 726 121	10 858 457	1 351 999	17 850 859	1 923 746	19 774 605

## Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 748 885</b>	<b>3 914 704</b>	<b>2 297 463</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	259 362	340 095	211 726
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 171	8 951	-30 050
+/- Dotations nettes aux provisions	339 723	754 352	203 970
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-4 291	1 565	-2 282
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-309 161	-746 972	-294 958
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- Autres mouvements	-130 998	41 564	-443 003
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>155 805</b>	<b>399 554</b>	<b>-354 598</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-4 189 960	959 833	2 751 269
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 388 936	-9 710 709	-6 943 335
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-3 182 246	4 066 800	3 663 686
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers			
- Impôts versés	-135 333	69 223	-89 076
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-8 896 475</b>	<b>-4 614 852</b>	<b>-617 456</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>-5 991 785</b>	<b>-300 595</b>	<b>1 325 409</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-49 436	-38 285	-201 260
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-45 234	-35 334	-132
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-249 989	-754 807	-308 644
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-344 659</b>	<b>-828 427</b>	<b>-510 036</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 034 597	-880 519	-880 085
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 147 548	4 404 896	3 381 360
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>1 112 951</b>	<b>3 524 377</b>	<b>2 501 275</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>-4 984</b>	<b>-12 298</b>	<b>2 418</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-5 228 478</b>	<b>2 383 058</b>	<b>3 319 066</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>21 922 053</b>	<b>19 538 995</b>	<b>19 538 995</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	16 774 635	15 349 588	15 349 588
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 147 418	4 189 407	4 189 407
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>16 693 575</b>	<b>21 922 053</b>	<b>22 858 061</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	16 945 980	16 774 635	15 504 617
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-252 405	5 147 418	7 353 444
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-5 228 478</b>	<b>2 383 058</b>	<b>3 319 066</b>

### 2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit		156 471
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeur reçus en pension		2 316
Effets publics et valeurs assimilées	1 284 349	
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>6 208 918</b>	<b>-</b>
• Titres cotés	1 275 427	
• Titres non cotés	4 933 492	
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>6 932 509</b>	<b>111 367</b>
• Titres cotés	6 854 381	110 965
• Titres non cotés	78 128	402
<b>Instruments dérivés</b>	<b>2 644 158</b>	
<b>Créances rattachées</b>	<b>89 948</b>	
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>17 159 882</b>	<b>270 154</b>

### 2.2 Actifs financiers disponibles à la vente au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	30/06/2008	31/12/2007
<b>Titres évalués à la juste valeur</b>		
Effets publics et valeurs assimilés	10 712 392	11 505 051
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>5 291 598</b>	<b>2 891 981</b>
• Titres cotés	887 289	173 805
• Titres non cotés	4 404 308	2 718 175
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>3 568 024</b>	<b>2 291 011</b>
• Titres cotés	3 316 840	2 162 470
• Titres non cotés	251 184	128 540
Titres de participations non consolidés	4 440 770	4 139 003
<b>Total des titres disponible à la vente</b>	<b>24 012 784</b>	<b>20 827 045</b>

### 2.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

#### 2.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	30/06/2008	31/12/2007
<b>Établissements de crédits</b>		
Comptes et prêts	18 738 666	19 474 770
Valeurs reçues en pension		34 612
Prêts subordonnés		
Autres prêts et créances	2 837 991	1 959 879
<b>Total en principal</b>	<b>21 576 657</b>	<b>21 469 261</b>
Créances rattachées	248 717	247 717
Provisions		
<b>Valeur nette</b>	<b>21 825 374</b>	<b>21 716 978</b>
<b>Opérations internes à Attijariwafa bank</b>		
Comptes ordinaires	1 675 593	1 868 189
Comptes et avances à terme	16 202 064	15 036 741
Prêts subordonnés	419 535	447 128
Créances rattachées	208 570	21 443

#### 2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	30/06/2008	31/12/2007
Maroc	15 146 246	16 148 543
Tunisie	238 379	220 927
Sénégal	868 023	197 770
Europe	4 512 393	980 067
Autres	811 616	3 921 953
<b>Total en principal</b>	<b>21 576 657</b>	<b>21 469 261</b>
Créances rattachées	248 717	247 717
Provisions		
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>21 825 374</b>	<b>21 716 978</b>

### 2.4 Prêts et créances sur la clientèle

#### 2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	30/06/2008	31/12/2007
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	25 089 031	27 030 144
Autres concours à la clientèle	86 891 105	70 097 354
Valeurs reçues en pension	1 139 133	1 204 703
Comptes ordinaires débiteurs	25 540 922	18 175 260
<b>Total en principal</b>	<b>138 660 191</b>	<b>116 507 462</b>
Créances rattachées	1 090 438	880 043
Provisions	6 799 530	6 211 278
<b>Valeur nette</b>	<b>132 951 099</b>	<b>111 176 227</b>
<b>Opérations de crédit bail</b>		
Crédit-bail immobilier	1 353 845	954 294
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	7 385 104	7 281 496
<b>Total en principal</b>	<b>8 738 949</b>	<b>8 235 790</b>
Créances rattachées	33 209	10 454
Provisions	394 413	375 367
<b>Valeur nette</b>	<b>8 377 745</b>	<b>7 870 876</b>
<b>Total</b>	<b>141 328 844</b>	<b>119 047 103</b>

#### 2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

Pays	30/06/2008				31/12/2007			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	117 932 669	5 888 886	4 889 920	430 612	99 901 056	5 786 620	4 808 525	253 148
Tunisie	10 808 855	1 800 369	1 047 919	102 562	10 219 046	2 091 499	1 322 069	60 903
Sénégal	5 003 534	1 005 293	718 709	403	1 318 075	240 899	133 991	
Europe	2 277 776	4 318	3 818		1 240 038	8 747	8 009	
Autres	2 677 438				3 906 370	30 900		
<b>Total en principal</b>	<b>138 700 273</b>	<b>8 698 866</b>	<b>6 660 366</b>	<b>533 577</b>	<b>116 584 586</b>	<b>8 158 665</b>	<b>6 272 594</b>	<b>314 052</b>
Créances rattachées	1 123 647				890 497			
Provisions								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>139 823 920</b>	<b>8 698 866</b>	<b>6 660 366</b>	<b>533 577</b>	<b>117 475 083</b>	<b>8 158 665</b>	<b>6 272 594</b>	<b>314 052</b>

## 2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	30/06/2008			31/12/2007		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains et constructions	2 079 544	569 581	1 509 963	2 180 170	548 025	1 632 146
Équip. mobilier, installation	2 295 380	1 617 845	677 535	2 112 929	1 429 814	683 115
Biens mobiliers donnés en location	489 893	119 326	370 567	389 571	57 754	331 817
Autres immobilisations	2 003 314	672 862	1 330 452	1 136 904	500 873	636 030
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>6 868 131</b>	<b>2 979 614</b>	<b>3 888 517</b>	<b>5 819 573</b>	<b>2 536 466</b>	<b>3 283 108</b>
Logiciels informatiques acquis	655 329	321 407	333 922	462 451	133 787	328 664
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	778 314	309 842	468 472	731 304	296 540	434 764
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 433 643</b>	<b>631 249</b>	<b>802 395</b>	<b>1 193 755</b>	<b>430 327</b>	<b>763 429</b>

## 2.6 Ecarts d'acquisitions au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	31/12/2007	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2008
Valeur brute	4 090 987	348 308	11 823		4 451 118
Cumul des pertes de valeurs					
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>4 090 987</b>	<b>348 308</b>	<b>11 823</b>	<b>-</b>	<b>4 451 118</b>

L'intégration globale de la compagnie bancaire de l'Afrique de l'ouest a généré un écart d'acquisition de 348 308 KMAD comptabilisé provisoirement à l'actif du bilan.  
Le détail des écarts d'acquisition par filiale au 30 juin 2008 se présente comme suit :

Attijaribank TUNISIE	1 017 151
Wafa salaf	711 708
Wafa cash	231 190
Wafa gestion	206 236
Attijariwafa bank	1 164 549
Wafa assurance	589 639
Attijaribank SENEGAL	182 337
CBAO	348 308
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>4 451 118</b>

## 2.9 Dettes envers la clientèle

### 2.9.1 Dettes envers la clientèle au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	30/06/2008	31/12/2007
Comptes ordinaires créditeurs	109 465 470	100 523 137
Comptes d'épargne	48 678 707	39 127 913
Autres dettes envers la clientèle	7 543 917	6 161 054
Valeurs données en pension	6 150 198	5 366 534
<b>Total en principal</b>	<b>171 838 292</b>	<b>151 178 637</b>
Dettes rattachées	712 517	483 433
<b>Valeur au bilan</b>	<b>172 550 810</b>	<b>151 662 070</b>

### 2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers de dirhams)

	30/06/2008	31/12/2007
Maroc	117 726 801	106 015 142
Tunisie	13 124 362	11 886 659
Sénégal	8 004 237	1 735 805
Europe	956 167	1 210 965
Autres	32 026 725	30 330 065
<b>Total en principal</b>	<b>171 838 292</b>	<b>151 178 637</b>
Dettes rattachées	712 517	483 433
<b>Valeur au bilan</b>	<b>172 550 810</b>	<b>151 662 070</b>

## 2.10 Provisions pour risques et charges au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 30/06/2008
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	230 944	22 140	60		65 739	-304	187 101
Provision pour engagements sociaux	204 096	11 479	12 330			-888	227 018
Provision pour litige et garanties de passif	213 421		26 956		19 773	11 024	231 627
Provision pour risques fiscaux							
Provision pour impôts							
Autres provisions pour risques et charges	348 777	14 493	973		7 863	42 552	398 932
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>997 238</b>	<b>48 113</b>	<b>40 319</b>		<b>93 376</b>	<b>52 384</b>	<b>1 044 678</b>

## 3.1 Marge d'intérêt au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	30/06/2008			30/06/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4 097 331</b>	<b>1 288 541</b>	<b>2 808 790</b>	<b>3 179 851</b>	<b>1 144 112</b>	<b>2 035 739</b>
Comptes et prêts / emprunts	3 735 195	1 224 420	2 510 776	2 892 706	1 095 571	1 797 135
Opérations de pensions	19 982	64 121	-44 139	5 118	46 672	-41 554
Opérations de location-financement	342 153		342 153	282 027	1 869	280 158
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>444 839</b>	<b>354 699</b>	<b>90 140</b>	<b>423 041</b>	<b>268 540</b>	<b>154 501</b>
Comptes et prêts / emprunts	437 724	349 731	87 993	423 021	264 649	158 372
Opérations de pensions	7 115	4 968	2 147	20	3 891	-3 871
<b>Emprunts émis par le groupe</b>		<b>62 703</b>	<b>-62 703</b>		<b>25 948</b>	<b>-25 948</b>
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>435 415</b>		<b>435 415</b>	<b>300 662</b>		<b>300 662</b>
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>4 977 585</b>	<b>1 705 943</b>	<b>3 271 642</b>	<b>3 903 554</b>	<b>1 438 600</b>	<b>2 464 954</b>

### 3.2 Commissions nettes au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>575 403</b>	<b>14 647</b>	<b>560 756</b>
avec les établissements de crédit	19 480	13 484	5 997
avec la clientèle	274 679		274 679
sur titres	119 079	1 163	117 916
de change	39 470		39 470
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	122 695		122 695
<b>Prestation de services bancaires et financiers</b>	<b>554 222</b>	<b>44 118</b>	<b>510 104</b>
Produits nets de gestion d'OPCVM	125 313	8 929	116 384
Produits nets sur moyen de paiement	296 425	34 145	262 279
Assurance	30 743		30 743
Autres	101 741	1 044	100 697
<b>Produits nets de commissions</b>	<b>1 129 625</b>	<b>58 765</b>	<b>1 070 860</b>

### 3.3 Coût de risque au 30 juin 2008

(en milliers de dirhams)

	30/06/2008	30/06/2007
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>-416 972</b>	<b>-316 911</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-388 983	-275 982
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour engagements par signature	-60	-160
Autres provisions pour risques et charges	-27 929	-40 769
<b>Reprises de provisions</b>	<b>454 919</b>	<b>413 595</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	361 543	144 597
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	65 739	18 424
Reprise des autres provisions pour risques et charges	27 636	250 574
<b>Variation des provisions</b>	<b>-254 425</b>	<b>-215 035</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-7 844	-69 535
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-370 617	-226 169
Décote sur les crédits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	124 037	80 669
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
<b>Coût du risque</b>	<b>-216 478</b>	<b>-118 350</b>

## 4. Information par pôle d'activité

L'information sectorielle de Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activité suivants :

• **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe

• **Sociétés de Financement spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash

• **Banque de détail à l'international** comprenant Attijari bank Tunisie et Attijari bank Sénégal

• **Assurance et immobilier** comprenant notamment Wafa Assurance

(en milliers de dirhams)

BILAN JUIN 2008	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
<b>Total Bilan</b>	<b>174 405 709</b>	<b>19 890 796</b>	<b>17 964 344</b>	<b>29 444 585</b>	<b>241 705 435</b>
dont					
<b>Eléments d'Actif</b>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 616 061		6 568 061	245 914	17 430 036
Actifs disponibles à la vente	11 693 084	2 482	7 362 771	4 954 447	24 012 784
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	18 760 460	1 133 675	95 138	1 836 101	21 825 374
Prêts et créances sur la clientèle	107 147 382	15 951 676	1 285 247	16 944 539	141 328 844
Immobilisations corporelles	2 608 527	526 843	67 971	685 177	3 888 517
<b>Eléments du Passif</b>					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 185 401	4 644 921	122 145	1 561 362	15 513 830
Dettes envers la clientèle	150 067 324	302 437	676	22 180 373	172 550 810
Provisions techniques des contrats d'assurance			12 600 130		12 600 130
Dettes subordonnées	4 056 325	205 578		64 646	4 326 549
Capitaux propres	14 265 094	1 193 548	3 434 751	881 212	19 774 605

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES JUIN 2008	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	2 324 503	460 308	91 365	395 467		3 271 642
Marge sur commissions	741 021	203 512	-10 700	286 144	-149 118	1 070 860
Produit net bancaire	3 359 904	787 611	473 103	717 803		5 338 420
Charges de fonctionnement	1 346 842	258 933	133 993	381 138		2 120 906
Résultat d'exploitation	1 777 741	431 791	319 090	213 052		2 741 674
Résultat net	1 123 754	286 559	117 810	199 518		1 727 641
Résultat net part du Groupe	1 114 257	226 190	93 337	89 391		1 523 174

## 5. Informations complémentaires :

### 5.1 Regroupements d'entreprises :

#### - Acquisition de la Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest - CBAO-

Au cours de l'exercice 2008, Attijariwafa bank a procédé à l'acquisition de 39,6 % du capital de la CBAO. Son intégration globale dans les comptes consolidés a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition, à l'actif du bilan, de l'ordre de 348 millions de dirhams déterminé provisoirement.

### 5.2 Dettes subordonnées émises en 2008 et programme des certificats de dépôts :

En date du 18 juin 2008, Attijariwafa bank a reçu l'aval du CDVM pour l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 1 milliard de dirhams, réservé aux investisseurs institutionnels. L'emprunt est scindé en 10 000 obligations de 100 000 DH à maturité de 5 ans. Le taux d'intérêt nominal a été fixé à 4,60%, dont une prime de risque de 65 points de base.

Attijariwafa bank a lancé également, un programme d'émission de certificats de dépôts dont le plafond a été fixé à 7 milliards de dirhams.

Au mois de mai 2008, 2,9 milliards de dirhams de certificats ont été écoulés sur le marché, dont 2,3 milliards de dirhams sur 6 mois au taux de 3,85% et 600 millions de dirhams sur 2 ans au taux de 4,25%.

### 5.3 Le capital et résultat par action

#### 5.3.1/ Nombre d'actions et valeurs nominales :

Au 30 juin 2008, le capital d'Attijariwafa bank est constitué de 19 299 596 actions de 100 DH de nominal.

#### 5.3.2/ Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

A fin juin 2008, le Groupe Attijariwafa bank détenait 1 453 702 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 1 726 121 KDH qui vient en réduction des capitaux propres.

#### 5.3.3/ Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	30 juin 2008	31 décembre 2007	30 juin 2007
Résultat par action	78,92	127,17	71,89
Résultat dilué par action	78,92	127,17	71,89

### 5.4 Gestion du capital réglementaire :

Attijariwafa bank est soumise au respect de la réglementation prudentielle prescrite par Bank Al-Maghrib (la banque centrale du Maroc), il s'agit notamment du ratio de solvabilité et de division des risques.

Le ratio de solvabilité du Groupe, conformément à la circulaire N° 25/G/2006, est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marché et au risque opérationnel.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la circulaire N° 24/G/2006 de Bank Al-Maghrib. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres sur-complémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions.

### 5.5 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFAEUROPE	Banque					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIINTERNATIONALBANK	Banque					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ATTIJARIBANKSENEGAL	Banque		(1)	(6)		Sénégal	IG	71,43%	71,43%
COMPAGNIEBANCAIREDEL'AFRIQUEDEL'OUWEST	Banque				(1)	Sénégal	IG	79,23%	39,60%
ATTIJARIBANKTUNISIE	Banque					Tunisie	IG	54,56%	45,66%
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	65,94%	65,94%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFAIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFACTORINGMAROC	Factoring					Maroc	IG	75,00%	75,00%
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	98,46%	98,46%
WAFALLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFINANCESCORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARIINTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FINANZIARIA SPA	Société financière	(2)				Italie	IG	100,00%	100,00%
FCPSECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCPOPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCPSTRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCPEXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCPFRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	79,23%	79,23%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACORP	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUMAGHREB	Holding					Espagne	IG	83,70%	83,70%
KASOVI	Holding				(1)	Iles vierges britanniques	IG	50,00%	50,00%
SAF	Holding				(1)	France	IG	99,82%	49,98%
FILAF	Holding				(1)	Sénégal	IG	100,00%	50,00%
MOUSSAFIRHOTELS	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
SUDSICAR	Capital risque					Tunisie	IG	30,70%	30,70%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	79,23%	79,23%

A) Mouvements intervenus au second semestre 2006

B) Mouvements intervenus au premier semestre 2007

C) Mouvements intervenus au second semestre 2007

D) Mouvements intervenus au premier semestre 2008

1 - Acquisition. 7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.

2 - Création, franchissement de seuil. 8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

3 - Entrée de périmètre IFRS. 9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

4 - Cession. 10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.

5 - Déconsolidation. 11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

6 - Fusion entre entités consolidées. 12 - Reconsolidation.



37 Bd. Abdellatif Ben Kaddour  
20 050 Casablanca - MAROC



288, Bd Zerkouti  
20000 Casablanca - MAROC

### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2008

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire des comptes consolidés résumés d'Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) au terme du semestre couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008, préparés conformément aux normes IFRS applicables au 30 juin 2008.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes consolidés résumés ci-joints ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, conformes avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire.

Casablanca, le 23 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI  
Associé

DELOITTE AUDIT

Ahmed BENADELKHALEK  
Associé